

Le 3 Février 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

#MedecinDemain

Agir ensemble pour renforcer l'attractivité de nos territoires

L'Agence Régionale de Santé poursuit son engagement en faveur de la lutte contre la désertification médicale et multiplie les initiatives pour renforcer l'attractivité médicale de nos territoires : Forum jeunes médecins, feuille de route partagée, concertation autour du zonage, recherche de solutions innovantes... l'objectif est de travailler en partenariat avec les acteurs de santé pour apporter des réponses concrètes et territorialisées aux difficultés d'accès aux soins des patients.



Dans la continuité de l'opération [#MédecinDemain](#) l'Ars appui l'organisation d'un FORUM assurée par l'Union des Internes du Languedoc-Roussillon (SIRL), le 12 Février à Montpellier. Ce FORUM va faire découvrir aux jeunes professionnels (étudiants en médecine générale ou professionnels en exercice) l'exercice de la médecine dans les territoires prioritaires de notre région.

Programme et inscription > www.silr.fr

Permettre à tous les citoyens d'accéder à une offre de soins de qualité et de proximité.

Le contexte de crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'apporter des réponses concrètes, coordonnées et territorialisées aux difficultés d'accès aux soins que rencontrent de nombreux citoyens. Pour renforcer l'attractivité médicale de nos territoires, l'ARS Occitanie et ses partenaires travaillent de concert afin de mobiliser conjointement l'ensemble des leviers disponibles : la formation, l'organisation des soins dont le déploiement de l'exercice coordonné, l'évolution des pratiques par l'innovation, les aides à l'installation et la valorisation et diffusion de l'ensemble des outils existants.

Un nouveau zonage médecin au service de cette stratégie régionale.

Dans le cadre de cette feuille de route et à partir des orientations nationales, l'ARS met en concertation auprès de ses partenaires régionaux, dont l'Union Régionale représentant les médecins libéraux (URPS Médecins), une nouvelle proposition de zonage qui entrera en vigueur au 1er avril 2022. Celle-ci vise, en s'appuyant sur la complémentarité des [aides à l'installation de l'ARS et de l'Assurance Maladie](#), à proposer des aides spécifiques aux territoires caractérisés par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés particulières d'accès aux soins.

Des plans d'actions territoriaux pour renforcer l'attractivité médicale des territoires.

En parallèle de la définition de ce nouveau zonage, l'ARS a initié des travaux visant à fédérer l'ensemble des acteurs des territoires autour de plans d'action communs. Ils permettront de démultiplier l'impact des initiatives d'ores et déjà déployées, ainsi de proposer de nouvelles solutions innovantes aux difficultés d'accès aux soins. L'ARS, accompagnée par le cabinet CMI Stratégies, animera des ateliers sur une trentaine de territoires prioritaires, avant d'engager une généralisation de la démarche le cas échéant.

Chiffres clés

Données au 01/02/2022

Depuis la publication du zonage 2018, 458 contrats d'aide à l'installation signés par l'ARS dont 264 en lien avec l'Assurance Maladie sur les zones prioritaires.



Aides à l'installation des médecins

Depuis l'origine des dispositifs,

- 455 contrats CESP signés avec les étudiants pour une installation en zone sous dense (médecins, dentistes)
- 402 structures d'exercice



Aides au maintien de l'exercice coordonné



Structures d'exercice coordonné



Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr